

Zeitschrift: L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 1 (1876)
Heft: 2

Artikel: L'Abbaye de Saint-Jean au Moyen-Age : (1091-1592)
Autor: Germiquet, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ABBAYE DE SAINT-JEAN AU MOYEN-AGE

(1091-1529)

En lisant nos historiens bernois et neuchâtelois, nous rencontrons souvent épars çà et là des copies de titres, des notes, des passages relatifs à l'ancienne abbaye de Saint-Jean.

A l'effet de compléter ces notes, prises sans ordre, à mesure qu'elles se présentaient, nous nous sommes livré à de laborieuses recherches et avons consulté notamment les ouvrages suivants :

1° *Matile* (Georges-Auguste). Monuments de l'histoire de Neuchâtel. Neuchâtel, 1844-1848.

2° *Trouillat*. Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle. Porrentruy, 1852, 1854, 1858.

3° *Von Mulinen* (Egbert-Friedrich). Helvetia sacra, erster Theil. Bern, 1858.

4° *Zeerleder* (Karl). Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern. Bern, 1853.

5° *Jahn* (Albert). Chronik des Kantons Bern, alten Theils. Bern und Zurich, 1856.

6° *Schmitt*. Essai historique sur l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier. Fribourg, 1848.

Il nous a paru d'ailleurs intéressant de diriger nos recherches sur un des plus vénérables monuments de nos contrées, sur un lieu d'où la civilisation s'est propagée dans notre pays, et quoique nous ayons consacré à cette étude une bonne partie de nos loisirs et que nous n'ayons pu réunir que *disjecta membra*, nous ne regretterons pas l'emploi de notre temps si, par ce travail, nous pouvons être de quelque utilité à nos lecteurs et aux amis des recherches historiques, auxquels nous rappelons ces paroles de Cicéron :

Cujusvis hominis est errare ; nullius, nisi insipientis, in errore perseverare.

I

Introduction

A l'extrémité occidentale du lac de Biemme, à l'endroit où la Thièle vient, en serpentant à travers des prairies naguère encore marécageuses, se jeter dans le lac, on aperçoit sur la rive droite de cette rivière, qui sépare le canton de Berne de celui de Neuchâtel, des bâtiments divers et une tour gothique élevant sa tête crénelée au-dessus d'un bouquet de peupliers qui se réfléchissent dans les eaux du lac.

Des murailles imposantes, flanquées de contreforts, éveillent dans l'imagination le souvenir des temps chevaleresques, mais celui qui connaît la contrée n'éprouve aucune velléité de se livrer à des rêves romanesques, car il sait que ce lieu fut jadis l'asile de la méditation et que ses bâtiments, qui portent au front, comme une reine, le signe de leur illustration, sont ceux de l'ancienne abbaye de Saint-Jean, ceux d'un cloître du XI^e siècle.

Ces édifices, avec la tour sculptée à jour dont nous venons de parler, présentent, au milieu des peupliers dont ils sont entourés un site pittoresque et romantique.

Huit siècles se sont écoulés depuis la fondation de ce monastère; son histoire est assez obscure et, faute de documents, fort peu connue. Les chroniques relatives à ses traditions historiques, conservées pendant quatre siècles sous les voûtes de cet édifice, ont été dispersées en 1529, lors du départ des religieux et de sa sécularisation, et le temps, ce grand modérateur des actes humains, a, depuis longtemps déjà, étendu son voile sur les événements divers qui se sont succédé dans ses murs.

Nous n'entreprendrons donc aujourd'hui ni d'écrire son histoire, ni de faire la description de cette construction monastique; car, pour en donner une idée quelque peu exacte, il faudrait des matériaux que nous ne possédons pas. Nous nous contenterons de jeter un regard rétrospectif sur quelques incidents qui s'y sont déroulés et, au moyen des renseignements que nous possédons et que nous avons puisés dans les ouvrages indiqués ci-dessus, de retracer son origine, sa fondation, la liste des abbés qui l'ont gouvernée pendant quatre siècles, et enfin sa destinée sous le dernier de ses abbés.

II

Origine et fondation

Saint-Jean était autrefois une riche et célèbre abbaye de l'ordre des Bénédictins; elle fut, pendant longtemps, appelée *abbaye de Cerlier* (*abbatia*

Herlacensis) ou *couvent de Cerlier* (*monasterium Herlacensis*), du nom de la petite ville voisine, *Erlach* ; ce ne fut que plus tard qu'elle reçut le nom d'abbaye de *l'île de Saint-Jean* (*Insula Sancti-Joannis*), de son patron, l'évangéliste Saint-Jean, dont on voyait encore, en 1786, l'aigle au-dessus de l'entrée de la première cour.

On l'appelait *île* parce qu'elle était entourée du lit principal de la Thièle et d'un bras de cette rivière, qui était alors rempli d'eau mais qui, par suite de l'abaissement du niveau des eaux du lac, n'est plus aujourd'hui qu'un fossé en partie desséché, dans lequel croissent un grand nombre de plantes aquatiques, tels que des glaïeuls et des nénufars.

Ce monastère fut fondé, en 1091, par Conon de Hasenbourg, évêque de Lausanne, fils du comte Ulrich de Fenis, sur un terrain pris dans ses propres domaines. Ce prélat mourut pendant la construction de l'église du couvent, et il fut inhumé dans la basilique, devant le crucifix ; cette construction fut achevée par son frère Bourcard, évêque de Bâle, qui précédemment avait fait construire le château de Cerlier.

Ces deux évêques furent, comme nous le verrons plus tard, secondés dans cette fondation par plusieurs membres de leur noble famille.

Dans un document daté des premières années du XIII^e siècle, Berthold, prévôt de Bâle, Ulrich son frère, et Berthold leur neveu, seigneurs de Neuchâtel, appellent leurs ancêtres les fondateurs, et l'évêque de Bâle le co-fondateur de cette abbaye, et, dans une charte de 1221, Ulrich et Bourcard de Neuchâtel déclarent qu'elle a été fondée par leurs prédécesseurs, mais que le premier et principal fondateur fut Conon, évêque de Lausanne.

L'église de ce monastère fut consacrée par Gérard de Faucigny, évêque de Lausanne, et Rodolphe, évêque de Bâle. L'époque de cette consécration, de même que la date précise où la nouvelle colonie prit possession de cet établissement sont assez incertaines ; cependant, la première doit s'être faite entre les années 1107 et 1120, puisque Gérard ne fut fait évêque de Lausanne qu'en 1107 et que Rodolphe paraît être mort en 1121. On peut placer la seconde entre 1091 et 1107, durée de l'épiscopat du co-fondateur et sous l'abbé Hutton de Saint-Blaise, qui ne mourut qu'en 1108.

Les premiers religieux qui habitèrent ce monastère y furent envoyés de l'abbaye de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, et suivirent la règle de Saint-Benoit, selon les coutumes de Frutare. On appelait ces coutumes ainsi, du nom d'un monastère situé dans le diocèse d'Yvrée et fondé par Guillaume, abbé de St-Benigne de Dijon et réformateur d'un grand nombre de couvents.

Disciple de Saint-Mayeul, ce moine (Guillaume) fut placé par le premier

à la tête de plusieurs monastères, entre autres de celui de Saint-Benigne de Dijon, où il introduisit des pratiques différentes de celles de Cluny; ces pratiques furent aussi en usage dans celui de Frutare et, de cette manière, Guillaume devint le chef d'une congrégation de Bénédictins différente de celle de Cluny.

Ces coutumes passèrent au monastère de Saint-Blaise dans la seconde moitié du XI^e siècle, ensuite à celui de Muri, en Argovie, puis à Saint-Jean de Cerlier.

Bourcard de Neuchâtel était, comme évêque de Bâle, avoué de l'abbaye de Saint-Blaise, et ayant lui-même coopéré à la fondation de celle de Saint-Jean, pouvait très bien en avoir demandé des religieux pour sa nouvelle fondation.

IV

Liste des abbés qui ont gouverné le monastère

Ces abbés apparaissent en :

- 1^o Ekelhard.
- 2^o Egelolphe.
- 3^o Albert de Strasberg.
- 4^o Conon, 1182, 1185, 1187, 1192.
- 5^o Othon, 1191, 1192, 1195, 1197.
- 6^o Nicolas, 1200, 1208.
- 7^o Pierre, 1213, 1215, 1217, 1218, 1221, 1223, 1225, 1226 et 1239.
- 8^o Philippe, 1242.
- 9^o Haymon I, 1246, 1248, 1251.
- 10^o Rodolphe, comte de Toggenbourg, 1255.
- 11^o Haymon II, 1257, 1260, 1264.
- 12^o Jean I, 1273, 1280, 1281.
- 13^o Otho, 1292.
- 14^o Rodolphe, 1300, 1301, 1303.
- 15^o Nicolas II, 1309, 1316, 1328.
- 16^o Ulrich, comte de Falkenstein, 1340, 1350, 1353, 1362.
- 17^o Louis de Villafrans, 1367, 1379, 1380.
- 18^o Jean de Neuchâtel, 1388, 1394, 1395, 1410.
- 19^o Jean de Varneto, 1413, 1418.
- 20^o Léonard de Cléron, 1421, 1434, 1440.
- 21^o Antoine de Mestral, 1448, 1449.
- 22^o François de Villarzel, 1451, 1474, 1482.
- 23^o Pierre de Senarclens, 1482, 1484, 1493, 1501.
- 24^o Rodolphe de Bénédictis, 1509, 1513, 1523, 1528, 1529.

IV

Traditions historiques

a) Pendant le XII siècle

Ekerhard, premier abbé, paraît avoir dirigé le monastère jusque vers 1130 ; *Egelolphe*, le second, jusqu'en 1160, et *Albert de Strasberg*, le troisième, jusqu'en 1181. La bulle papale du 2 octobre 1185 fait mention des deux derniers.

Conon, quatrième abbé, précédemment supérieur des religieuses de Sulzberg, en Brisgau, était abbé de Cerlier en 1182, ainsi que le prouve une charte de la même année.

Comme les possessions de l'abbaye de Saint-Jean avaient considérablement augmenté depuis sa fondation, Conon s'adressa au souverain pontife, pour lui demander la confirmation générale des donations faites jusqu'alors au couvent.

Lucius III la lui accorda par une bulle expédiée de Vérone le 2 octobre 1185, dans laquelle il déclare prendre l'abbaye de Saint-Jean sous sa protection spéciale et confirmer la possession des biens qu'elle avait acquis et ceux qu'elle acquerrait à l'avenir.

Il affranchissait de toutes dîmes les terres que les religieux cultivaient de leurs mains ou à leurs frais, ainsi que les produits de la terre qui étaient destinés à servir de nourriture à leurs bestiaux. Il leur permettait de recevoir tous ceux qui voulaient entrer dans leur communauté, pourvu qu'ils fussent libres de tout autre engagement. Il défendait en même temps aux religieux profès de passer à un autre monastère sans la permission de l'abbé, le cas excepté où ils auraient l'intention d'entrer dans un ordre plus austère et à tous de garder des religieux, s'ils ne pouvaient produire des lettres de leur supérieur. Il leur permettait d'enterrer dans l'enceinte des murs du couvent tous les fidèles qui le demanderaient ; enfin il leur accordait la libre élection d'un abbé, toutes les fois que le siège abbatial serait vacant, et il défendait à qui que ce soit de leur en imposer un, soit par fraude ou par violence.

Othon, cinquième abbé, est nommé en cette qualité dans des documents des années 1191, 1192, 1195 et 1197. Il fit, en 1195, un échange avec le couvent de Bellelay, ensuite duquel celui de Cerlier obtint les dîmes que Bellelay percevait à la montagne de Diesse.

Comme son prédécesseur, Othon recourut au siège apostolique pour en obtenir une nouvelle confirmation des droits et des propriétés de son monastère. Célestin III lui adressa à cet effet de Rome, le 4 février 1195, une

bulle dans laquelle il confirme à Othon et au couvent toutes les concessions qui leur avaient été accordées le 2 octobre 1185 par le pape Lucius III, notamment au couvent la possession de ses biens et à l'abbé le droit de porter les ornements pontificaux : la mitre, insigne de sa suprême autorité ; la crosse, houlette sacrée du pasteur, sous laquelle s'inclinent les brebis fidèles.

Sous l'administration de cet abbé, comme sous celle de son prédécesseur, l'abbaye de Cerlier eut, à plusieurs reprises, de sérieuses difficultés au sujet de l'église de Diesse. Ainsi, il eut trois différends, l'un avec le prieuré de Vaux-Travers, relativement à la possession de l'église (1185) un autre avec Thierry de Diesse, au sujet des dîmes que ce dernier avait injustement perçues au préjudice du couvent de Saint-Jean ; enfin le troisième avec les paroissiens de Diesse, relatif aux réparations à faire au toit de cette localité. Ces différends, portés d'abord les deux premiers devant un tribunal arbitral et le dernier devant le Synode, à Lausanne (1217), furent ensuite terminés à l'amiable. Deux de ces transactions furent ratifiées et confirmées par le pape Honorius III, le 9 mars 1221, et la seconde par son successeur Grégoire IX, le 31 mars 1233.

b) Pendant le XIII^e siècle.

Nicolas, sixième abbé, avait succédé à Othon déjà en 1200, comme le prouve une convention faite en 1208 entre le couvent de Cerlier et celui de Freinisberg. A la même époque, Berthold, évêque de Bâle, Ulrich son frère et Bourcard, leur neveu, avoués de l'abbaye, confirment au couvent toutes les donations faites en sa faveur par leurs ancêtres.

Nous trouvons le nom de l'abbé *Pierre*, pour la première fois, dans une charte faite du vivant du comte Rodolphe de Neuchâtel (1213).

Dès que ce dernier eut, en 1215, accordé une constitution à ses sujets, l'abbé Pierre donna aussi des marques de bonté et de sollicitude envers les siens. Sept chefs de famille qui cultivaient le vallon de Maley, appartenant au monastère, obtinrent l'affranchissement de la main-morte et divers droits en vertu desquels cette poignée d'hommes formèrent une espèce de communauté.

Dans ces temps reculés, on voyait assez souvent des communautés de religieuses établies à proximité de couvents d'hommes.

D'après des anciens manuscrits que deux des auteurs que nous avons cités, MM. Matile et Zeerleder, ont eu soin de reproduire, il paraîtrait qu'à cette époque une partie des habitations du couvent était spécialement réservée aux religieuses, car ces documents nous apprennent que le 29 mai 1217, Conon, chevalier de Rarogne en Valais, ayant l'intention de se ren-

dre à l'appel de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, et d'André II, roi de Hongrie, chefs de la cinquième croisade, fit entrer sa fille comme converse au couvent de Cerlier, où elle prit le voile et où elle vécut avec d'autres religieuses, après avoir été admise par l'abbé Pierre et par le monastère, auquel il donna les immeubles qu'il possédait à Chules, Nugerol et Cressier.

Qu'il nous soit permis de citer quelques passages du titre original de 1217, mentionné ci-dessus, conservé aux archives de Berne (1).

« In nomine sancte et individue Trinitatis L (andricus), Dei gratia sedu-
» nensis episcopus, omnibus tam presentibus quam futuris rei geste noti-
» ciam; notum facimus universis, quod Cono, miles de Aragnon tradidit, A.,
» filiam suam, religioni abbacie Erelacensis conversatum inter alias monia-
» les, sub habitu regulari, quam abbas, et conventus ejusdem loci misericor-
» diter receperunt. »

» Idem quoque miles, cum cruce, signatus esset, solo Dei intuitu, dedit
» et concessit dicte domui Erelacensi, laudante uxore sua M (attildi) et filia-
» bus, pro remedio anime sue et, cet.

» Acium est hoc anno ab incarnatione Domini MCCXVII, quarto Kalendas
» Junii; quod ut firmum et stabile permaneat futuris temporibus, sigilli nos-
» tri munimine presentem paginam fecimus roborari.»

Un fait confirmatif de l'assertion rapportée par ces auteurs est la présence en ce lieu d'un sarcophage découvert par des ouvriers occupés au déblaiement des matériaux provenant de constructions souterraines.

Comme il n'y avait point de crypte sous la basilique, on enterrait les personnes de distinction dans les nefs. Le tombeau dont nous venons de parler, placé dans la nef latérale de gauche, renfermait non la dépouille d'un moine, mais celle d'une femme, jeune encore, dont la chevelure et le squelette étaient parfaitement conservés, et la personne qui avait été inhumée en cet endroit devait nécessairement appartenir à la communauté ou à l'une des communautés de l'abbaye, pour obtenir une sépulture et un lieu aussi honorables.

Le comte Ulrich de Neuchâtel et ses fils Berchtold et Bourcard, ne se contentèrent point de maintenir les religieux de St-Jean dans la possession des biens qui leur appartenaient, mais ils améliorèrent et augmentèrent à différentes reprises cette fondation, notamment en 1218, 1221, 1223, 1225 et 1226.

Berthold, comte de Neuchâtel, résigna en outre, en faveur de l'abbaye, le 12 avril 1218, tous les droits qu'il croyait encore avoir sur l'église de Diesse, droits que son aïeul, Ulrich III, avait déjà cédés à cet établissement.

(1) St-Johannsenbuch, Tome II, page 136.

Ces libéralités et les noms de ces donateurs qui, au premier abord, paraissent être identiques à ceux des fondateurs, sont cause que quelques auteurs de l'histoire ecclésiastique du pays ont, par erreur sans doute, mentionné et cité ces derniers comme les fondateurs du couvent de Saint Jean, tandis qu'ils n'en ont été que les bienfaiteurs.

En bon administrateur, l'abbé Pierre eut la sage prévoyance de faire confirmer les immunités et les privilèges accordés aux religieux, ainsi que les contrats stipulés en faveur du couvent, non seulement par les seigneurs du pays et par l'autorité des évêques; mais, pour leur donner plus d'authenticité et à l'exemple de ses prédécesseurs Conon et Othon, il s'adressa au pape Honorius III, qui, par ses bulles des 26 mars et 4 avril 1223, confirma les privilèges et les donations dont nous venons de parler (1).

Tout ce que nous savons de *Philippe*, c'est qu'il prit le titre d'abbé de Cerlier dans un acte passé à Nidau le 9 janvier 1242, acte en vertu duquel Rodolphe, comte de Neuchâtel, du consentement de ses frères, Othon, prévôt de Soleure; Henri, archidiacre de Bâle; Ulrich, seigneur d'Aarberg, et Berthold, seigneur de Valangin, vend au monastère de Saint-Jean de Cerlier la poissine appelée poissine de Vanel et les droits qu'il avait sur la grande Thièle, depuis sa sortie du lac de Neuchâtel jusqu'au fossé latéral, à l'endroit où il se décharge dans cette rivière. L'acte relaté ci-dessus mentionne comme témoins: Philippe, abbé actuel de Saint-Jean, et Pierre, son prédécesseur.

Rodolphe de Toggenbourg était fils de Diethelm et de Gertrude, fille d'Ulrich, comte de Neuchâtel. Il était déjà abbé le 25 novembre 1255, comme le prouve un acte de donation de sa mère, en faveur du monastère de Gottstatt. L'acte, passé à Aarberg, fut muni des sceaux de Rodolphe, abbé de Saint-Jean, et de son frère Frédéric. Le 5 décembre suivant, la comtesse Gertrude, du consentement de ses deux fils prénommés, donna à l'abbaye de Cerlier les biens qu'elle possédait près de Bretiége.

c) Pendant le XIV^e siècle

Sous l'administration de *Nicolas II*, quinzième abbé, le monastère eut à souffrir de la guerre qu'à différentes reprises les Bernois firent à Louis, comte de Nenchâtel, d'autant plus que le théâtre de la guerre se trouvait dans son voisinage. Les troupes qui arrivèrent de Thoune pour porter secours aux Bernois causèrent à l'abbaye des dommages assez considérables,

(1) Pierre vivait encore le 12 janvier 1243, car il est cité comme témoin: *Petrus quondam abbas de Erilaco*, et même en 1246, attendu qu'il figure, avec Haymon, comme témoin d'une donation faite en faveur de l'abbaye par Pierre, chevalier, dit de Tour, et Mechtilde, son épouse, d'une vigne située devant Tour, d'un moulin, d'un champ, etc.: *Festes Haymon abbas, Petrus quondam abbas*, etc.; de quoi nous pouvons conclure qu'il résigna sa dignité, après en avoir été revêtu pendant près de 30 ans.

qu'elles eurent soin peu après de réparer. L'abbé Nicolas leur en donna quittance le 12 novembre 1328.

Nicolas paraît n'avoir pas survécu longtemps à ces calamités, puisqu'en 1332 il est question de la vacance du siège abbatial. C'est du moins ce que nous indique la transaction conclue le 2 juin 1332 entre Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, et Louis, son fils d'une part; Rodolphe, comte et seigneur de Nidau, d'autre part, qui, pour mettre fin aux dissensions et scandales survenus entre eux, à l'occasion de la nomination de l'abbé Nicolas, arrêterent qu'à l'avenir ils procéderaient alternativement à cette nomination.

On se demande, en lisant ces chroniques, ce qu'étaient devenus les privilèges accordés aux religieux de ce monastère, par bref papal du 2 octobre 1185, d'élire eux-mêmes leurs abbés.

Ulrich, comte de Falkenstein, seizième abbé, conclut en 1353 un traité de combourgeoisie avec la ville de Bienne. Cet abbé figure comme témoin dans deux actes relatifs aux affaires du couvent, l'un du 13 novembre 1350, l'autre de juin 1353.

Louis de Villafrans fut abbé de Cerlier de 1367 à 1380; c'est pendant la dernière année de son administration, soit le 30 novembre 1379, que Léopold d'Autriche donna à la comtesse Anna de Kibourg et à ses fils la collature du couvent.

Le droit de patronage du couvent de Saint-Jean devait, aux termes d'un contrat passé entre les parties intéressées, appartenir à la fois aux comtes de Neuchâtel et à ceux de Nidau, ce qui fut reconnu par l'abbé *Jean de Neuchâtel* et par ses religieux; mais en 1388, lorsque les Bernois se furent rendus maîtres de Nidau, le droit des comtes de cette ville passa aux Bernois, qui l'exercèrent depuis lors avec les comtes de Neuchâtel.

La comtesse Isabelle, n'étant pas contente de cet état de choses, suscita de nouvelles difficultés; elle prétendait que le patronage du monastère appartenait exclusivement aux comtes de Neuchâtel et elle n'abdiqua qu'après que cette contestation eût été vidée (1395).

d) Pendant le XV^e siècle

Antoine de Mestral ne fut abbé de Cerlier que pendant environ deux années (1448-1449). Pendant qu'il dirigea le monastère, de nombreux abus furent commis par les religieux, qui s'étaient considérablement relâchés. Ceux-ci ignoraient complètement ce qu'était la vie claustrale, avec son cortège de pratiques austères et de secrètes douleurs. Les règles du couvent, généralement indulgentes, permettaient aux religieux de sortir à

toute heure, et ils profitaient de la liberté qui leur était accordée pour prendre, avec une aisance parfaite, leur part des jouissances mondaines.

Afin de remédier à cet état de choses, on fit venir d'autres religieux, d'une conduite irréprochable, qui devaient, par leurs exhortations et leurs bons exemples, ramener les premiers à une vie régulière.

Le secrétaire Fricker, de Berne, fut même envoyé à Rome, en 1449, de la part du sénat, à l'effet de solliciter du pape Nicolas V la permission de réformer les moines de Saint-Jean, selon la règle de Saint-Augustin. La demande du sénat fut accordée, mais la réforme projetée n'eut pas lieu, nous ne savons pour quel motif

François de Villarzel, vingt-deuxième abbé, prieur à l'île Saint-Pierre en 1439, puis à Ruggisberg en 1441-1450, apparaît comme abbé de Cerlier en 1451. Il gouverna l'abbaye pendant plus de trente années et il mourut quelques jours avant le 26 novembre 1482. C'est sous son administration, soit en 1474, que les Bernois dépouillèrent la maison de Châlons, suzeraine de celle de Neuchâtel, des prétentions que cette dernière avait sur le monastère de Saint-Jean, pour le motif que cette maison s'était toujours montrée hostile aux Bernois dans la guerre de Bourgogne.

Pierre de Senarclens était issu d'une des plus anciennes familles du canton de Vaud; prieur à l'île St-Pierre en 1466-1481, il arriva à Saint-Jean en 1482, où il fut nommé abbé. En 1485 suivant une version, trois années plus tard suivant une autre, Rodolphe d'Erlach, avoyer de Berne et administrateur de l'église Saint-Vincent, donna à l'abbaye de Saint-Jean, au nom du gouvernement bernois, les deux îles situées dans le lac de Biemme, sous l'obligation, de la part de l'établissement donataire, de faire célébrer le service divin au prieuré de l'île. Comme il s'éleva plusieurs contestations au sujet de l'exécution ou plutôt de l'inexécution de cette obligation, le monastère ne garda ces propriétés que pendant quelques années, attendu qu'il les revendit en 1500 ou 1501 à la collégiale de Berne.

V

Destinée du monastère

Rodolphe de Bénédictis, originaire de Bursins, près Rolle, prieur à Perroy (Vaud) en 1507, puis à Corcelles (Neuchâtel), succéda à Pierre de Senarclens en 1509 comme abbé de Saint-Jean.

Ce monastère était alors à l'apogée de sa gloire religieuse et monacale. Il possédait des biens et des revenus considérables, non-seulement dans son voisinage, mais encore dans les communes, districts et cantons voisins.

Quoique ce couvent fût richement doté par ses fondateurs, par les membres de leur noble famille, ainsi que nous l'avons vu sous l'abbé Pierre, famille qui ne s'est éteinte que vers la fin du XIV^e siècle (1395), et enfin par d'autres familles nobles, les von Brandis, von Bremgarten, von Falkenstein, von Illfigen, von Ligerz, von Lobsingen, von Pfaffnach et autres, ses administrateurs achetèrent fréquemment et échangèrent dans des circonstances très variées, des immeubles, des dîmes et des droits divers, dont l'énumération serait oiseuse pour nos lecteurs.

Plus souvent encore, ses administrateurs, agissant au nom du couvent, acquirent, par donations à titre purement gratuit, la propriété de ces immeubles, de ces dîmes, de ces droits divers qui constituaient sa richesse, et il ne faut pas s'étonner si, après quatre siècles d'existence, pendant lesquelles ils entassèrent le produit des sueurs de douze générations, cet établissement était dans un état de splendeur et possédait des biens et des revenus très considérables.

Pour comprendre les motifs qui dictèrent ces donations diverses, reportons nos souvenirs à ces temps reculés et voyons ce qui se passait alors.

L'élément monacal, favorisé par l'ignorance populaire, avait, pendant bien longtemps, entretenu les masses dans des superstitions de toutes sortes ; les pénitents croyaient gagner le ciel en donnant une partie de leur fortune à des établissements religieux. Cela explique le grand nombre de donations faites en faveur de l'abbaye de Saint-Jean ; et cela est tellement vrai que les motifs qui dirigèrent les nombreux donateurs sont écrits en toutes lettres dans les actes constituant ces donations.

Jeanne d'Orléans, comtesse de Neuchâtel, probablement dans le but de se rendre les Bernois favorables, leur vendit, en 1517, pour une somme relativement très-modique, tous les droits qu'elle avait sur le monastère de Saint-Jean, sur son territoire et sur le village de Chules. Elle espérait, par ce sacrifice, disposer les Bernois en sa faveur et les engager à intervenir auprès des autres cantons, pour que ceux-ci lui restituassent le comté de Neuchâtel, qu'ils lui avaient pris en 1512. Elle se réserva la juridiction sur la Thièle, qui séparait, comme à présent, les possessions du canton de Berne de celles du comté de Neuchâtel.

Dans la tractation de cette affaire, les Bernois s'y prirent si adroitement que les autres cantons ne s'opposèrent point à cette aliénation, et qu'ils laissèrent ainsi la comtesse Jeanne faire un acte de souveraineté.

Nous sommes arrivés au dernier terme de l'existence de la famille bénédictine de Saint-Jean ; nous l'avons vue se former, nous l'avons suivie,

pendant longtemps, dans sa marche prospère, autant que les lambeaux épars de ses traditions nous ont permis de le faire ; nous allons assister à l'heure suprême de son agonie.

La révolution religieuse, qui apparaissait menaçante, éclata enfin sur une partie des Etats de l'Europe ; ce fut la tempête qui s'abattit sur les établissements religieux et qui entraîna après elle la ruine d'un grand nombre d'entre eux. Celui duquel nous nous occupons devait subir le même sort.

Le révérendissime abbé Rodolphe de Benedictis, gouvernait paisiblement le pieux troupeau qui lui avait été confié dix-huit ans auparavant. Ses journées entières étaient consacrées à l'accomplissement de ses devoirs religieux, lorsqu'au mois d'août 1527, les bénédictins de Saint-Jean commencèrent à se ressentir des premières secousses de la réforme religieuse, qui faisait à Berne de continuels progrès.

Dans le but de sauvegarder les droits qu'il avait sur les biens du couvent, droits qu'il avait conquis en 1388 sur les comtes de Nidau et acquis en 1517 de la comtesse de Neuchâtel, Jeanne d'Orléans, le gouvernement bernois donna à cet établissement, comme administrateur laïque, Jean Sorgo, qui fut chargé de veiller à la conservation des biens du monastère.

L'année suivante (1528), lorsque les Bernois voulurent introduire la réforme, les cantons catholiques leur contestèrent le droit de séculariser les biens de cet établissement religieux, pour le motif qu'une partie de ces biens était située dans le comté de Neuchâtel ; mais, peu de temps après, les opposants cédèrent aux prétentions des Bernois.

Ensuite de l'invitation qui leur fut adressée, sept conventuels se rendirent à Berne le 16 août 1529, et cédèrent aux Bernois les droits qu'ils avaient sur cet établissement, à condition que ces derniers leur payeraient à chacun d'eux une somme de cent couronnes (1).

Le prieur Jean de Senarclens, dont le nom de famille existe encore aujourd'hui, en fit de même le 23 du même mois, pour la somme de deux cents couronnes, et, le 3 septembre suivant, Rodolphe de Benedictis, dernier abbé, céda le couvent en entier pour deux mille couronnes.

On permit à l'abbé d'emporter avec lui la mitre, la crosse et quelques autres ornements d'église, auxquels on ajouta encore trois lits, trois chevaux et huit vaches.

Les Bernois eurent encore, vers la fin de 1531, une difficulté avec Jeanne, comtesse de Neuchâtel, et son fils François d'Orléans, au sujet de droits que ces derniers prétendaient avoir encore sur le monastère de Saint-Jean, ; mais il paraît que les députés, envoyés à Berne par les réclamants,

(1) Une couronne valait fr. 3 57 1/7 c. de notre monnaie.

prêchèrent à des oreilles sourdes, car les Bernois refusèrent de reconnaître la légitimité de leur réclamation.

Dans ce monde, tout s'efface, tout disparaît pour faire place à d'autres choses. Après le départ des religieux, les ornements d'église furent détruits et les images brisées par les iconoclastes de l'époque, la nef de l'église fut démolie et le chœur, dont la construction solide a bravé le temps et la rage des démolisseurs, fut transformé en un grenier à blé. Depuis lors, les oiseaux du ciel ont suspendu leurs nids aux arceaux de ses voûtes et ses arcades désertes répètent leurs accords harmonieux.

Les habitations des moines devinrent la résidence de baillis bernois, qui se succédèrent pendant deux siècles et demi et dont l'administration était restreinte aux biens de Saint-Jean, à ses revenus considérables et au village de Chules.

VI

Liste des grands baillifs

qui ont gouverné Saint-Jean depuis la réformation jusqu'à la révolution française.

- 1528. Hans Sorgo.
- 1530. Jacob Tribolet.
- 1535. Kaspar Vyss.
- 1538. Joh. Hueber.
- 1543. Ulrich Koch.
- 1547. Joh. Etterli.
- 1549. Joh. Jacob Delsberg.
- 1555. Zilg. Sturler.
- 1563. Bénédict Frutig.
- 1570. Jacob Fillmann.
- 1571. Siméon Störchlin.
- 1572. Jacob Thormann.
- 1574. Caspar Dittlinger.
- 1575. Joh.-Franz Knechtenhoffer.
- 1530. Félix Schöni.
- 1588. Joh. von Griertz.
- 1589. Joseph Marchtein.
- 1590. Léonhardt Thys.
- 1596. Hyéronimus Marthi.
- 1601. Johannes Linder.
- 1605. Niklaus von Graffenried.
- 1609. Christophe Fellenberg.

1615. Johannes Zeender.
1621. Jacob Rissold.
1627. Michæl Stettler.
1629. David Im Haag.
1635. Ulrich Kuenzi.
1641. Niklaus Schnell.
1644. Péter Kohler.
1655. Joh. von Muralt.
1661. Gabriel Zeehender.
1667. Adrian Jennet.
1673. Johannes Morlot.
1679. David Morlot.
1685. Michel Vagner.
1691. David Steiger.
1697. Burkardt Nägeli.
1703. Sigismund von Erlach.
1709. Anthoni von Graffenried.
1715. Johann Peter Tscharner.
1721. Brandolff Egger.
1727. Daniel Jenner.
1733. Michel Augsbourger.
1739. Johannes Fischer,
1740. Frantz Ludvig von Graffenriedt.
1747. Joh. Bernhard Kirchenberger.
1753. Johann Ludvig Tillier.
1757. Samuel Ludvig Guerber.
1763. Gottlieb Steiger.
1773. Samuel Rodt.
1774. Johann Frantz Bundeli.
1780. Frantz Rod. von Frisching.
1786. Béat Jacob Tscharner.
1792. Karl Philipp. von Freudenreich.

Neuveville, en décembre 1875.

J. GERMIQUET.

